
SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 11-12 septembre 2008

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Point 3a)

PC-WTO/2008/3a)-R.1
25 août 2008

VOIR PLUS LOIN QUE DOHA

Document de travail présenté par M. Benedict A. Martins (Afrique du Sud)

Il y a lieu de penser que le multilatéralisme, auquel la plupart des pays développés et en développement adhèrent pourtant fortement, a subi un nouveau revers avec l'échec de la phase pour le moins importante portant sur les modalités du Cycle de développement de Doha dont les négociations se sont tenues à Genève, du 21 au 29 juillet 2008.

Malgré des négociations commerciales marathon, le Cycle de Doha marque à nouveau le pas. La cause première de ce dernier échec tient aux règles régissant le commerce des produits agricoles. Le blocage concernant le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les petits producteurs agricoles des pays en développement s'est révélé insurmontable; mais même si cette question avait pu être réglée, il en restait d'autres plus complexes, telles que les préoccupations des producteurs de coton des pays en développement, les engagements de réduction des droits de douane sur les produits industriels et les règles relatives au commerce des services.

Notre avis est que derrière les questions visibles se cache un défi plus grand qui est de redonner au Cycle de Doha sa dimension de développement. Il est en effet très préoccupant que les principes dont les membres de l'OMC sont convenus en 2001 à Doha au sujet du développement ne soient pas suffisamment pris en compte dans les négociations approfondies qui ont cours. Aussi les pays en développement ont-ils de quoi s'inquiéter de l'avenir du mandat de négociation de Doha et se demander s'il sera possible d'en préserver les objectifs en matière de développement.

De surcroît, il ne faut pas sous-estimer le coût que pourrait avoir cet échec car les résultats escomptés ont des implications systémiques considérables pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Ce serait l'élimination des subventions à l'exportation, l'abaissement des plafonds applicables aux mesures de soutien qui faussent le commerce, l'élaboration de nouvelles disciplines en matière de soutien à la production, la réduction des subventions sur le coton, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, l'adoption de nouvelles dispositions destinées à protéger les produits agricoles à des fins de sécurité alimentaire et de développement rural (produits spéciaux) pour les pays en développement et d'un nouveau dispositif destiné à protéger les pays en développement des fortes hausses d'importations de produits agricoles subventionnés (mécanisme de sauvegarde spéciale) qui seraient remis en cause.

Toutefois, pour que le commerce devienne un véritable moteur du développement, il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés. Il faut aussi promouvoir le commerce, élément indispensable pour une intégration véritable et valable des pays en développement dans le système commercial international.

Pour assurer un régime commercial plus équitable aux pays en développement, il faut en outre une politique cohérente propre à favoriser la création de moyens, de compétences et de capacités de production dans les pays en développement en complément de la libéralisation des échanges. En effet, l'accent mis sur la libéralisation du commerce ne doit pas viser uniquement à mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, exempt de discriminations, prévisible et fondé sur des règles, mais aussi apporter le développement promis pour des résultats durables.

En outre, dans ses efforts pour améliorer le système commercial multilatéral, il importe que l'OMC continue à se pencher sur les aspirations et les besoins de tous ses membres. La Chine, l'Inde et le Brésil sont désormais des acteurs importants sur la scène économique mondiale. Ainsi, étant donné leur influence économique et politique croissante sur les plans individuel et collectif, il importe que le système commercial réponde à leurs attentes dans ces domaines. Il faut en effet tenir compte de l'émergence d'une économie mondiale multipolaire dans laquelle les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon ne sont plus les seuls acteurs majeurs si l'on veut assurer la pérennité du système commercial. De même, il importe de redéfinir la nature, le champ d'activité et les objectifs de l'OMC. A cet égard, il est nécessaire que les membres de l'OMC se prononcent sur ce qu'ils attendent de leur organisation, sur son statut et son rôle. Là aussi, toute décision devra refléter dûment les priorités de l'ensemble des membres et pas uniquement celles de quelques puissants. De cette façon, les pays ne seront plus obligés de rechercher des solutions en dehors du système commercial multilatéral. Les dispositions concernant la gouvernance du commerce mondial ont indubitablement besoin d'être réactualisées au vu des nouvelles réalités économiques et politiques.

Pour que le système commercial multilatéral puisse porter ses fruits, il doit remplir un certain nombre de conditions distinctes mais néanmoins souvent interdépendantes, comme suit :

- apporter une réponse à l'opposition croissante que suscite le renforcement de la libéralisation du commerce multilatéral dans les pays industrialisés, car cette tendance menace de limiter indûment l'ouverture réciproque des marchés et de porter atteinte à un instrument d'une grande valeur pour la coopération économique internationale;
- faire en sorte que la nouvelle configuration - avec l'apparition d'une alternative multipolaire à l'ancien régime commercial mondial dominé par les Etats-Unis et l'Europe occidentale - n'entraîne pas un blocage ou un désengagement à plus long terme;
- faire émerger, dans cet environnement en pleine évolution, un accord général chez les membres de l'OMC quant aux objectifs et fonctions de l'Organisation;
- veiller à ce que les nombreux accords et procédures de l'OMC profitent aux membres les plus faibles de l'Organisation, ce qui exige que les membres se penchent sur le rapport entre les règles actuelles du commerce et l'équité, la justice et le développement; et
- identifier les mesures possibles pour faire en sorte que la dynamique responsable de la prolifération des accords commerciaux préférentiels serve finalement les principes défendus de longue date que sont la non-discrimination et la transparence dans le commerce international.

Il incombe à tous les membres de l'OMC, collectivement, de lui apporter leur soutien, en particulier aux anciens et nouveaux pôles de pouvoir et d'influence de l'économie mondiale.

Il importe donc d'amener les dirigeants de la planète à adopter une structure plus représentative compte tenu des évolutions actuelles en ce qui concerne la richesse financière, les rapports de force liés aux produits de base et les flux commerciaux. Dans cette nouvelle

structure, il faut que les pays émergents dynamiques aient leur mot à dire sur la définition des règles qui régissent le système et qu'ils en soient plus largement responsables, puisqu'ils sont parmi les principaux intéressés. Il s'agit par exemple de leur donner plus de poids au sein du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'élargir la composition du groupe de pays industrialisés dit Groupe des huit ou G8. Ce sont donc de véritables défis historiques qui attendent les dirigeants européens et américains; et la position de leurs pays dans le monde, de même que le sort du Cycle de Doha reposent sur leur capacité à les relever. L'OMC demeure importante pour la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, la supervision du système commercial mondial et le règlement des différends commerciaux. Toutefois, l'échec du Cycle de développement de Doha risque de réorienter vers le régional et le bilatéral la dynamique d'intégration commerciale. Quoi qu'il en soit, la difficulté principale pour la gouvernance économique mondiale actuelle est de concilier commerce et développement dans le contexte dynamique de la mondialisation.

Contrairement à ce qui s'est produit lors de précédentes réunions ministérielles (à Seattle et Cancún), l'échec du Cycle de développement de Doha n'est pas lié à des rancœurs et récriminations. La plupart des membres ont souhaité reprendre le processus dès que possible. Deux questions se posent donc, à savoir : quand et sur quelle base les négociations pourraient-elles reprendre ? Pour ce qui est des délais, bien que certains souhaitent une reprise rapide des discussions, l'avis général est que cela ne sera pas possible avant un an, compte tenu des élections prévues aux Etats-Unis et en Inde ainsi que des changements qui doivent intervenir à la Commission européenne à la mi-2009.

Pour ce qui est de la deuxième question, c'est-à-dire sur quelle base les négociations doivent reprendre, un des éléments fondamentaux est de déterminer comment conserver les acquis et les mettre à profit sans nier pour autant qu'il n'y a pas eu de consensus sur l'ensemble des textes de Genève élaborés en juillet. Des consultations pourraient démarrer dans les mois qui viennent pour tenter de déterminer quand et comment les négociations de fond pourront être relancées.

Pour que le Programme de développement de Doha soit conforme à son intitulé, il faudra tenir compte du fait que les priorités et les capacités diffèrent énormément selon les pays. L'objet du traitement spécial et différencié est de concevoir une méthode qui permette de définir des droits et obligations à la fois clairs et concrets pour tous les membres, en admettant parallèlement que les besoins de développement des membres sont variés et appellent des réponses différenciées. C'est certes une tâche supplémentaire, mais ne pas s'en occuper reviendrait à faire du traitement spécial et différencié une question purement politique s'accompagnant de coûts sur le plan systémique et sur celui du développement, ce qui serait lourd de conséquences pour l'OMC en tant qu'institution et pour l'ensemble de ses membres.

En somme, l'examen des politiques commerciales doit continuer à figurer au cœur des responsabilités du Parlement, ce dernier ayant le devoir de contrôler l'action du gouvernement dans le domaine du commerce international et de promouvoir l'équité de la libéralisation commerciale.

Le système multilatéral fondé sur des règles établi dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce demeure le moyen le plus efficace et le plus légitime de gérer le commerce international et de le développer, ce qui exige par conséquent l'adhésion résolue de tous les membres.